

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 26 FEV. 1988

N° 0588 /15.08.01



Monsieur le Président de l'équipe
S.T.I.R. Football Club
B.P. 717 KIGALI.-

OBJET: Autorisation d'utiliser
le Stade Régional de
NYAMIRAMBO le 6/3/1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 19/2/1988
relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que le terrain sollicité vous est accordé pour le 6 Mars
1988.

Aussi vous demanderais-je de bien vouloir
verser les 10% des recettes brutes réalisées pour la location du
terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW)
payables à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:
- Monsieur le Président
de la FERWAFA
K I G A L I . -

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

MUHATURUKUNDO Norbert
Directeur Général

